

SEANCE du 25 février 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-cinq février à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Altenheim convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Mickaël Vollmar, Maire.

Sous la présidence de Monsieur Mickaël Vollmar, Maire.

Membres présents : M. et Mmes les Adjoints et Conseillers Municipaux : Jean-Claude Heitz, 1^{er} adjoint, Daniel Knobloch 2^{ème} adjoint, Murielle Wicker 3^{ème} adjointe, Sébastien Gentner, Michèle Knobloch, Angélique Marxer, Christophe Marxer.

Etaient absents :

Avec excuses : Gérard Bokan, Colette Wicker.

Sans excuses : Etienne Bohner

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du compte rendu de la séance du 06 décembre 2018
3. Travaux de voirie de la rue de Dettwiller
4. Communauté de Communes du Pays de Saverne. Modification des statuts
5. Vente de bois
6. Sécurisation du virage en entrée nord par la RD112 en provenance de Dettwiller

N°001/2019 Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal a élu pour secrétaire Madame Angélique Marxer.

N°002/2019 Approbation du compte rendu de la réunion du 06 décembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 06 décembre 2018 a été adopté à l'unanimité.

N°003/2019 Travaux de voirie de la rue de Dettwiller

Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de la rue de Dettwiller.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

d'approuver le projet présenté pour un montant de 24 981,26 € HT.

de solliciter de M. le Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, l'octroi de la subvention du FOND DE SOLIDARITE et s'engage à présenter ce seul et unique projet au dispositif d'aide du fond de solidarité

de voter les crédits nécessaires au financement dudit projet, crédits qui seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2019

d'approuver le plan de financement, ci-joint

d'autoriser le Maire à signer le devis et tous les documents y afférents

N°004/2019 Communauté de Communes du Pays de Saverne. Modification des statuts.

Dans sa séance du 27 septembre 2018 la communauté de communes a approuvé le transfert du siège de la communauté de communes du 12 rue du Zornhoff à Saverne au 16 rue du Zornhoff à Saverne.

Le déménagement dans les nouveaux locaux est fixé au 1^{er} mars 2019.

De ce fait il convient de mettre à jour les statuts de l'intercommunalité.

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau, et notamment son article 5,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 septembre 2017 approuvant les statuts modifiés de la Communauté de Communes,

Vu l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 actant le changement de dénomination de la Communauté de Communes de Saverne-Marmoutier-Sommerau en Communauté de Communes du Pays de Saverne,

Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 27 septembre 2018 décidant le transfert du siège de la Communauté de Communes,

Vu les articles L5211-5-1 et 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix CONTRE et 7 voix POUR, décide :
d'approuver la modification des statuts décidée par le Conseil Communautaire du 7 février 2019, telle qu'elle figure ci-après :

N°005/2019 : VENTE DE BOIS

Suite à la tempête, du bois se trouve à différents endroits de la forêt du Wendlingswald.

Il a été décidé de mettre en vente un lot de bois, au prix de 150 €, et d'en informer la population, par mail et affichage.

Considérant, l'absence de candidature émanant des Altenheimois, M. Steve Kuhn ouvrier communal a fait connaître son intérêt.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

De vendre le bois susvisé, à Monsieur Steve Kuhn

Fixe le prix à 150 €

N°006/2019 SECURISATION DU VIRAGE EN ENTREE NORD PAR LA D112 EN PROVENANCE DE DETTWILLER

Suite aux doléances de plusieurs riverains concernant les problèmes de sécurisation du virage de la rue de Dettwiller et étant donné que le Conseil Départemental du Bas-Rhin avait déjà répondu par courrier en stipulant que :

selon l'article R412-6 du Code de la route, les conducteurs doivent adopter un comportement prudent et respectueux envers les autres usagers des voies ouvertes à la circulation. Ils doivent faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables.

Les membres du Conseil Municipal, au vu de ces informations, ont donc étudié le bien-fondé ou non, de la réalisation de travaux.

Après en avoir délibéré, par 2 voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 4 voix CONTRE, le Conseil Municipal décide de ne pas engager de travaux dans ce virage en 2019.

La séance est levée à vingt heures cinquante minutes.
Suivent au registre les signatures des conseillers présents.

Mickaël VOLLMAR
Maire,

Jean-Claude HEITZ
1^{er} Adjoint,

Daniel KNOBLOCH
2^{ème} adjoint,

Murielle WICKER
3^{ème} adjointe,

Etienne BOHNER
Conseiller,
Abs. sans excuses

Gérard BOKAN
Conseiller,
Abs. avec excuses

Sébastien GENTNER
Conseiller,

Michèle KNOBLOCH
Conseillère,

Angélique MARXER
Conseillère,

Christophe MARXER
Conseiller,

Colette WICKER
Conseillère.
Abs. avec excuses